

FICHE DE BUDGET PREVISIONNEL

Le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. La subvention « ALYCCE » est limitée à 5.000 € par établissement et par année scolaire (possibilité d'une subvention complémentaire de 2 000€ en cas de projets relatifs aux addictions drogue et alcool). Les valorisations peuvent être citées à la fin du tableau, hors budget (mise à disposition gracieuse de salle, d'équipement...). **Joindre l'ensemble des pièces justificatives (devis, attestations de recettes, autres subventions...).**

Lycée		Département
Adresse		
CP/Ville		

TITRE DU PROJET

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants	Postes	Montants
Si intervenant(s) extérieur(s), préciser taux horaire chargé		Région Ile de France : Montant de la subvention sollicitée auprès de la Région (80% maximum du budget)	
		Participation du lycée	
		Participation des familles	
		Ventes diverses	
		Partenaires :	
		Union européenne	
		Ministères	
		Rectorat	
		Conseil Général (préciser)	
		Communes (préciser)	
		Mécénat (préciser)	
		Autres (préciser)	
Total dépenses		Total recettes	
Valorisations éventuelles			
Fait à :		Le :	
CACHET ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT ET DE L'INTENDANT (OBLIGATOIRE)			